

un loyer. Les dispositions du bill prévoient que la maison sera entretenue par le ministère des Travaux publics, quant aux réparations et au chauffage, le terrain étant entretenu et amélioré à l'occasion par la Commission du district fédéral. Le Gouvernement désignera un régisseur qui embauchera le personnel nécessaire et assurera le service intérieur. On demandera sans doute pourquoi le versement exigé du premier ministre a été fixé à \$5,000. On a tenu compte ici de plusieurs éléments, dont l'un était que le traitement du premier ministre est de \$15,000 par année contre \$10,000 pour un ministre. Cet écart de \$5,000, estime-t-on, correspondant aux dépenses supplémentaires que doit effectuer le premier ministre du fait de sa situation, peut servir à déterminer le chiffre de la compensation qu'il pourrait verser en remboursement du gîte et du couvert qui lui seront fournis à Ottawa. On s'est dit aussi que quelqu'un qui habite Ottawa tout en assurant l'entretien d'une maison ailleurs, dépenserait à peu près ce montant pour se loger ici.

Le bill prévoit que le premier ministre versera un loyer annuel de \$5,000 (vivre et logement) pour sa résidence officielle. J'estime que cet exposé embrasse assez bien le problème. Les membres de toutes les parties de la Chambre voulaient que le premier ministre eût, à Ottawa, une résidence qui appartiendrait à l'État et qui conviendrait à son titre de premier ministre. Il est ridicule de demander à un homme qui vit de son traitement de ministre,—je peux dire qu'il n'a subi aucune majoration au cours des trente dernières années, et, soit dit en passant, je ne m'en plains pas,—de maintenir à ses frais le genre d'habitation qu'on mettra à la disposition du premier ministre.

**M. J. M. Macdonnell (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, malheureusement j'étais absent quand le ministre du Commerce a commencé ses observations. Il a laissé entendre, me dit-on, qu'il ne convient pas d'être trop curieux au sujet du coût de la résidence du premier ministre. Comme je disais hier, chacun ici désire que le premier ministre ait une résidence digne. Je partage entièrement l'avis du ministre quand il affirme que nous devons traiter le premier ministre très généreusement.

Je ne chicanerais pas au sujet du montant qu'il versera. De fait, je n'aurais rien dit même s'il ne payait rien. C'est là un aspect de la question. Quant à l'autre aspect, à propos d'une dépense qui atteindra apparemment \$500,000, il n'est pas raisonnable de laisser entendre, si le ministre l'a fait, que nous procédions à l'aveugle. Jusqu'à présent

[Le très hon. M. Howe.]

on ne nous a pas fait d'exposé bien net de la transaction. Hier tous les honorables députés d'en face qui ont eu quelque chose à voir à cette question ont semblé mettre l'affaire sur le dos d'autrui.

A l'étude en comité on devrait nous exposer clairement et raisonnablement les détails de la transaction. Jusqu'ici le seul renseignement précis qu'on nous ait fourni porte que la remise devant la propriété ne servira pas de résidence à un secrétaire. Ce renseignement peut être fort intéressant, mais il n'explique pas toute l'affaire. J'affirme donc que nous avons droit à une déclaration nette et détaillée du coût.

**M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggart):** Lorsque la Chambre a été saisie de cette question le 30 septembre dernier, monsieur l'Orateur, tous les partis ont reconnu que le premier ministre du Canada devait être convenablement logé aux frais du public. L'emplacement choisi est, à mon sens, un des plus beaux de la ville et convient en tous points. Le 30 septembre, j'ai déclaré, comme le rapporte la page 393 du *hansard*, que le Gouvernement ferait bien, au lieu de rénover ou de rebâtir l'intérieur d'une vieille maison, d'en construire une nouvelle, pourvue des aménagements récents et mieux adaptés à sa fin. Quand j'en ai parlé, je savais de quelle propriété il s'agissait. Hier, à midi, après la suspension de la séance, je suis allé revoir la propriété. Je crois qu'on a eu tort de ne pas démolir la maison pour en construire une qui convienne mieux aux moyens des futurs premiers ministres du pays et peut-être même du premier ministre actuel.

**M. Fraser:** Le député a parfaitement raison sur ce point.

**M. Coldwell:** Je crois que le coût de la restauration de cette maison désappointe peut-être le Gouvernement lui-même, même si un des fonctionnaires m'a dit hier qu'on pouvait considérer cette résidence comme un édifice historique. Bien entendu, elle diffère à cet égard de la Maison-Blanche aux États-Unis, car elle n'a pas d'histoire qui plaide en sa faveur auprès du public canadien.

Comme le représentant de Greenwood (M. Macdonnell) je suis d'avis que nous devrions examiner minutieusement les termes du bill. Il me semble qu'on eût mieux fait d'être plus modeste et de ne pas inclure dans le bill la disposition relative au montant de \$5,000. Cela n'a pas l'air très généreux de la part du Parlement. Je puis peut-être comprendre pourquoi le Gouvernement a inséré cette disposition; cependant, à mon avis, il eût été préférable de laisser la question en suspens. On aurait